



Nom et Prénom :

Règlement sanitaire saison 2020-2021

Ce présent règlement est en vigueur dès la reprise des activités sur la saison 2020-2021 et tant que la situation sanitaire nationale le nécessitera. Il pourra être amendé ou complété à tout moment si la situation évolue ou sur demande des autorités compétentes (fédération de rattachement, municipalité ou gouvernement). Il est demandé à chaque adhérent de l'appliquer sous peine d'exclusion des entraînements.

Dispositions générales

1. Port du masque obligatoire (à partir de 11 ans) sauf pendant le temps de pratique (arrivée, départ, circulation aux toilettes...). La fourniture du masque est à la charge de l'adhérent.
2. Port du masque à l'intérieur obligatoire pour les entraîneurs.
3. Les cours seront réduits de 15mn en fin de séance afin de permettre une désinfection du matériel collectif, une aération régulière du gymnase et de libérer les gyms avant l'arrivée du groupe suivant.
4. Le respect des horaires à l'arrivée comme au départ est primordial afin de garantir une limitation du nombre de personnes sur le site. Lavage des mains obligatoire avant et après les cours.
5. Pour les mineurs, ils seront accueillis et remis aux parents ou accompagnateurs à l'extérieur du gymnase afin de limiter le nombre de personnes. Un sens de circulation sera mis en place pour la dépose et la récupération des gyms.
6. Les complexes sportifs étant des lieux publics clos, le port du masque est également obligatoire pour les parents et accompagnateurs => uniquement pour les sections Eveils et Eveils aux agrès.
7. La distanciation physique, sauf lorsque la nature même de l'activité ne le permet pas, reste la règle.
8. Ne pas échanger son matériel individuel (bouteille d'eau, serviette, maniques...). Lorsque la nature même du matériel ne permet pas d'être individuel (agrès de gymnastique), les séances seront organisées afin de limiter les échanges.
9. Chaque pratiquant se présentera aux entraînements avec un sac nominatif dans lequel il pourra mettre masque, bouteille d'eau et divers effets personnels.
10. En cas de symptômes (fièvre, toux...) avant l'entraînement, l'adhérent préviendra ses entraîneurs et ne viendra pas à l'entraînement. De même, en cas de symptômes pendant l'entraînement, pour les mineurs, les parents seront contactés afin de venir chercher leurs enfants. Les majeurs seront invités à écouter leur entraînement.
11. Une liste de présence sera tenue à jour à chaque entraînement et pourra être remise aux autorités sanitaires à leur demande.

Signature de l'adhérent ou de son représentant :